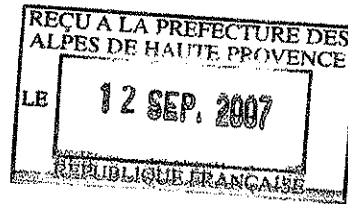


COMMUNE DE BARRÊME
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE 04

Plan Local d'Urbanisme

10



ANNEXE :
BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

Délibération du conseil municipal :	10 juillet 2003
Arrêté le :	14 décembre 2005 du 16 octobre 2006
Enquête publique :	au 17 novembre 2006
Approuvé le :	13 juillet 2007

Modifications	Mises à jour



COMMUNE DE BARREME

Objet : PLAN LOCAL D'URBANISME BILAN DE LA CONCERTATION

Par délibération en date du 10 juillet 2003, le Conseil Municipal a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal.

La concertation prévue aux articles L.300-2 et L.123-6 du Code de l'Urbanisme a été arrêtée par cette délibération à la tenue des travaux (études et investigations diverses) à la Mairie au fur et à mesure de leur avancement.

La première phase de la procédure a consisté en l'élaboration du diagnostic. Ce dernier a fait l'objet d'une mise à disposition du public en Mairie et d'une présentation publique, lors d'une réunion publique présidée par Monsieur le Maire le 22 décembre 2003, à la salle de la Culture. Ce diagnostic a été présenté aux Personnes Publiques Associées, lors d'une séance de travail, le 22 décembre 2003, en Mairie.

L'étape suivante a concerné l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.). Le document de base a été élaboré par l'Atelier Alain PHILIP, Bureau d'Etudes mandaté par la Commune, et a été présenté aux personnes publiques associées à la procédure le 19 février 2004.

Ce document a été présenté en réunion publique, présidée par Monsieur le Maire, le 19 février 2004 à la salle de la Culture.

Les réunions publiques ont été annoncées par la presse locale (La Provence et la Marseillaise) et par affichage en Mairie.

Les réunions publiques ont toutes été présidées par Monsieur le Maire, qui après avoir accueilli et remercié les personnes présentes, a expliqué en quoi consiste la procédure en rappelant ses grandes lignes, les impératifs découlant des Lois Solidarité et Renouvellement Urbains (S.R.U.) de décembre 2000 et Urbanisme et Habitat de juillet 2003.

Le bureau d'étude a présenté les documents.

L'exposé s'est accompagné d'une projection d'un diaporama informatique.

Reprenant la parole, Monsieur le Maire a ensuite expliqué quelles étaient les attentes de la municipalité lors de ces réunions en insistant tout particulièrement sur le fait qu'il ne s'agissait pas d'évoquer les doléances dites de proximité (propreté urbaine, problèmes particuliers, etc...), mais les vrais enjeux d'urbanisme.

Après cette première partie de présentation, les réunions ont donné lieu à des échanges entre les administrés et les membres présents du Conseil Municipal.

Les questions posées peuvent être classées selon les thèmes principaux suivants :

1) – Environnement

L'aspect préservation de la qualité environnementale de la commune a été majoritairement évoqué. Le rejet de l'installation d'une décharge sur le territoire a été particulièrement et majoritairement souligné.

La protection des paysages qui caractérisent la commune et notamment des paysages agricoles, est une préoccupation qui ressort des interventions.

La valorisation de l'entrée et de la traversée du village a été sollicitée.

La protection des berges et des cours d'eau est également une préoccupation qui a été évoquée à plusieurs reprises.

2) – L'activité économique

Le souhait de maintenir la vocation de bourg centre ressort des différentes interventions. Avec elle, le souci de préserver la desserte routière du centre de Barrême et la position de « carrefour » ou de « halte » sur la route de Digne est une demande forte, « car elle conditionne l'activité commerciale du village ».

De même, les interventions font ressortir l'importance de l'activité agricole, pastorale et forestière. Celle-ci doit être préservée sur la commune ainsi que les terres et les espaces qui permettent le développement de cette activité.

Plusieurs interventions soulignent la nécessité de conforter la zone d'activités existantes.

3) – La circulation

Plusieurs interventions soulignent les nuisances liées à la circulation automobile de transit dans le village et la nécessité de réduire la vitesse des véhicules par les aménagements programmés dans la traversée du village.

4) – Le logement

Diverses interventions soulignent la nécessité de pouvoir offrir des possibilités de construire autour du village, notamment sur les terrains bien exposés.

Quelques interventions portent sur la préservation et la mise en valeur du bâti du village et du hameau de Gévaudan.

5) – Les équipements publics

Diverses interventions portent sur la nécessité d'améliorer et d'étendre le réseau d'assainissement.

Les autres aspects relevés concernent des précisions "techniques" sur la procédure d'élaboration du P.L.U.

A l'issue de ces réunions, le bureau d'études a adapté les documents de base afin d'y incorporer les grandes lignes des souhaits exprimés.

Conformément aux dispositions de l'article L.123-9 du Code de l'Urbanisme, les orientations générales du PADD ont été débattues en séance du Conseil Municipal.

Parallèlement à ces démarches liées au Diagnostic et au Projet d'Aménagement et de Développement Durable, environ cent quarante courriers concernant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sont parvenus à Monsieur le Maire.

L'ensemble de ces connaissances et des observations recueillies a été intégré aux études préalables à l'élaboration du projet de P.L.U..

Le présent bilan démontre que la concertation initialement prévue a été largement exécutée.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la concertation réalisée à ce jour et d'y mettre un terme sachant que le projet de Plan Local d'Urbanisme, une fois arrêté, sera ensuite soumis à enquête publique début 2006, ce qui permettra à l'ensemble des habitants de Barrême de faire à nouveau part de leurs remarques et observations avant l'approbation définitive du dossier.